



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 22 février 2021*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Compte de gestion 2020 - Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 22 février à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à la mairie de San Martino di Lota, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 16 février 2021.

**PRESENTS :** ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

GIAMARCHI Marie-Dominique	à	BATTESTI Gilles
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MILANI Jean-Louis	à	MASSONI Jean-Joseph
PETRI-GUASCO Emmanuel	à	ROSSI Michel
PIPERI Linda	à	TIERI Paul
POLISINI Ivana	à	COLOMBANI Carulina
ROMITI Gérard	à	LACAVE Mattea
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	LOMBARDO Florence

**ABSENTS :** SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 14**

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Compte de gestion 2020 - Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le compte de gestion du Receveur communautaire et le compte administratif 2020 du Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ont été vérifiés ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué aux Finances et après en avoir délibéré ;

**CONSTATE  
(Contre : M. Morganti)**

Que les résultats du Compte de Gestion du Receveur communautaire sont identiques à ceux du Compte Administratif 2020 du Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 24 FEV. 2021  
et publication ou notification  
du 24 FEV. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora M. CHRAOUI